



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 100010

Texte de la question

M. Jean Lassalle attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme du baccalauréat des séries STI2D, STL et STD2A dont l'entrée en vigueur est prévue en septembre 2011. Telle qu'elle est présentée, cette réforme semble remettre en cause certaines des caractéristiques de l'enseignement technique qui ont contribué au succès de cette filière. En effet, elle prévoit le remplacement de l'enseignement spécifique à chaque série par un enseignement technique transversal commun et supprime l'apprentissage du geste technique par des simulations informatiques. Les nouveaux programmes de ces filières ne semblent ni répondre aux attentes des lycéens de ces séries, souvent en rupture avec l'enseignement abstrait et théorique, ni à celles du tissu industriel français en recherche de main-d'oeuvre très qualifiée. Par ailleurs, les conditions matérielles dans laquelle cette réforme est mise en oeuvre laissent craindre une détérioration de la qualité de l'enseignement dans ces filières : les enseignants n'ont que quelques mois de formation, les programmes d'enseignements ne sont pas encore publiés, les nouveaux équipements n'arriveront qu'après la rentrée, les effectifs des classes sont revus à la hausse. Enfin, cette réforme suscite l'inquiétude du corps enseignant qui doit faire face à la suppression de postes toutes disciplines confondues et met en cause leur avenir professionnel avec un plan de reconversion massif et une formation imposée. Il lui demande quelles mesures de fond et de forme il envisage de prendre pour permettre une réforme de l'enseignement technique bénéfique pour le système éducatif.

Texte de la réponse

La série STI (sciences et technologies industrielles) est remplacée par les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) depuis la rentrée 2011 en classe de première. Cette réforme sera mise en place à compter de la rentrée 2012 en classe terminale. La série STI a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Cette modernisation était indispensable, compte tenu des dernières évolutions technologiques et de la baisse continue des effectifs dans la série STI depuis plus de dix ans. La nécessité d'ouvrir les choix de poursuites d'études supérieures pour les bacheliers technologiques industriels a présidé à l'introduction d'une part importante d'enseignements technologiques à caractère polyvalent, et donc non consacrés à une spécialisation professionnalisante. La polyvalence technologique dans la série STI2D repose en grande partie sur les enseignements transversaux, pour lesquels les enseignants reçoivent une formation approfondie. Les nouveaux enseignements technologiques transversaux dans la série STI2D ne sont pas constitués d'une simple juxtaposition des anciens enseignements de spécialité. Ces enseignements sont un véritable tronc commun technologique, qui est enseigné dans les mêmes termes aux élèves des quatre spécialités de la série STI2D. Ils constituent un ensemble homogène, qui a vocation à être enseigné par un seul enseignant. C'est pourquoi une formation d'une ampleur exceptionnelle a été mise en place à l'attention des enseignants de sciences et technologies industrielles. Cette formation a été conçue spécialement pour ces enseignants, en tenant compte de leurs formations initiales et de leurs expériences professionnelles. À l'issue de

la formation dispensée à l'ensemble des enseignants de sciences et technologies industrielles de la série STI2D, chacun d'entre eux sera en mesure de dispenser l'ensemble des enseignements transversaux. Cette polyvalence technologique, qui s'oppose aussi bien à la spécialisation professionnalisante qu'aux enseignements abstraits de la voie générale, est un atout fondamental pour les nouveaux bacheliers STI2D, qui auront accès à un plus large choix de poursuite d'études supérieures. Pour autant, dans la série STI2D, les méthodes pédagogiques inductives appliquées à des objets d'étude concrets restent à l'oeuvre, conformément aux méthodes pédagogiques qui ont fait le succès de la voie technologique. L'introduction de simulations numériques dans une partie des enseignements relève bien de cette démarche, puisqu'elle est le reflet des pratiques actuelles dans l'industrie. La réforme du lycée renforce significativement l'égale dignité des voies de formation dans le système éducatif. Les évolutions pédagogiques en cours devraient conforter le choix d'un nombre croissant d'élèves et de familles pour une voie technologique appelée à devenir une voie de réussite à part entière.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100010

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1411

Réponse publiée le : 17 janvier 2012, page 571